

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CREFORMATION

1 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Centre de Formation de la Profession Comptable (ci-après dénommée « CREF ») consent au client, acheteur professionnel, (ci-après le « Client ») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formation du CREF, ci-après la « formation ». Le client et le CREF sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales de vente (CGV) et de ses propres conditions générales d'achat (CGA). Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV, le client se portant fort de leur respect pour l'ensemble de ses salariés et collaborateurs.

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par le CREF notamment les formations présentielle, les formations e-learning, correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, en mode e-learning (ou Formations Ouvertes et À Distance - FOAD), accessibles depuis sa plate-forme.

Les formations proposées peuvent être consultées sur le site www.cref.org

2 - INSCRIPTIONS

L'inscription à la formation doit se faire prioritairement en ligne sur le site www.cref.org

Pour chaque formation dispensée par le CREF, un nombre minimum et maximum de participants est préalablement défini. Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles. Les Inscriptions complètes (comprenant le règlement et/ou le contrat OPCA) sont retenues en priorité.

Dès prise en compte de l'inscription uniquement pour les inscriptions via www.cref.org, un accusé de réception est adressé par mail au client. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation.

Une convocation avec toutes les précisions utiles (informatiques pratiques) est adressée au participant entre 10 et 7 jours avant le début de chaque formation.

En cas de formation en e-learning, dès prise en compte de l'inscription du client, une convocation avec toutes les précisions utiles (informatiques pratiques) est adressée par e-mail et/ ou par courrier au participant ainsi qu'au client.

Un Protocole Individuel de Formation (PIF) doit obligatoirement être signé entre le participant et le CREF. Le PIF est adressé au participant dans la convocation. Le participant s'engage à retourner le PIF signé en double exemplaire au CREF.

En parallèle de la convocation, le participant reçoit par e-mail son identifiant et son mot de passe d'accès à la plateforme e-learning. Les formations e-learning ont une durée d'accès allant de 3 mois à 12 mois selon les modules de formation. La génération de l'identifiant et du mot de passe par la plateforme e-learning marque le début de la durée d'accès au module.

51 rue Montgolfier
69451 Lyon cedex 06
Tél. : 04 72 60 26 26
Fax : 04 78 60 96 29

Le module de formation e-learning est accessible 24h sur 24, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à Internet par une connexion haut débit.

www.cref.org

3 – MODALITES DE FORMATION

Le CREF est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont régis par le CREF. Les modalités pédagogiques de chaque formation sont disponibles sur le site www.cref.org

A l'exception des formations e-learning, une journée de formation à une durée de sept heures. Les durées de formation varient et sont précisées sur le site www.cref.org et sur les documents de communication du CREF.

Sauf stipulation particulière dans la convocation, la formation commence à 9H00 et se termine en principe vers 17h30. Pour le profit de tous, ces horaires doivent être respectés.

Les participants à la formation réalisée par le CREF sont tenus de respecter le règlement intérieur du CREF ainsi que les consignes d'hygiène et de sécurité des locaux mis à disposition.

4 – TARIFS ET CONDITIONS DE REGLEMENT

4.1 - Tarifs et paiements

Tous Les prix de nos formations sont indiqués (HT à majorer du taux de TVA en vigueur) sur nos différents supports de communication (www.cref.org , catalogue papier).

Pour les formations en e-learning, les tarifs n'incluent pas le coût de la connexion à Internet qui reste de la responsabilité du Client et sont à sa charge. Les formations en ligne sont facturées avant l'envoi des codes d'accès et identifiant. Aucun remboursement ne sera effectué, que le client se soit ou non connecté.

Pour les formations INTRA, à la demande du client, le CREF établit un devis pour les prestations de formation demandées sur lequel il précise la nature de la prestation.

Toute formation commencée est due en totalité. Pour toute inscription en présentiel, l'accès documentaire, les ouvrages remis (le cas échéant) font partie intégrante de notre prestation et ne peuvent être vendus séparément.

Les factures sont payables à réception de la facture - ou selon l'échéancier convenu, le cas échéant - par chèque, virement bancaire ou par carte bancaire.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire. En outre tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes.

Par ailleurs, en cas de retard de paiement le CREF se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité ou que le Client puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou

d'un éventuel remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due au CREFF court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

51 rue Montgolfier
69451 Lyon cedex 06

Tél. : 04 72 60 26 26

Fax : 04 78 60 36 29

www.cref.org

4.2 - Formation financée par le client ou par le FIFPL (Dirigeants non-salariés)

Le règlement de la formation (chèque, virement bancaire ou carte bancaire sur le site www.cref.org) doit obligatoirement être effectué lors de l'inscription.

4.3 - Formation financée par un OPCA

En cas de prise en charge du paiement d'une formation par un organisme extérieur (OPCA), il appartient au client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- de l'indiquer explicitement lors de son inscription sur le site www.cref.org
- de transmettre au CREFF une copie de sa demande par mail ou courrier au moment de l'inscription
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA désigné.

En cas de prise en charge partielle de l'OPCA, le reliquat sera facturé directement au Client.

Si l'OPCA ne confirme pas la prise en charge financière de la formation ou que le CREFF n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au premier jour de la formation, le coût de la formation sera facturé dans sa totalité au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCA des frais de formation, éventuellement majorés de pénalités de retard, pour quel que motif que ce soit, le Client sera préalablement informé par tout moyen par le CREFF et sera redevable de l'intégralité du coût de la formation.

Le CREFF ne pratique pas la subrogation de paiement par un OPCA pour les formations en e-learning proposées (voir article 6).

Pour certaines formations, le CREFF réserve le droit de demander un acompte.

5 – CONDITIONS SPECIFIQUES AUX PARCOURS, ACTUALITES FISCALE ET SOCIALE

Toute inscription à un Parcours, Actualités Fiscale et Sociale est uniquement valable pour l'ensemble de la saison de référence et ne peut faire l'objet d'une dissociation. Toute absence, qu'elle qu'en soit la cause, à une ou plusieurs sessions du Parcours, Actualités Fiscale et Sociale sera facturée par le CREFF. Ce montant ne pourra pas s'imputer au titre de la formation professionnelle continue, et sera directement facturé au client.

Tout Parcours, Actualités Fiscale et sociale commencé est dû dans son intégralité.

6 - CONDITIONS SPECIFIQUES AUX FORMATIONS E-LEARNING

Le CREFF ne pratique pas la subrogation de paiement par un OPCA pour les formations en e-learning proposées.

Le règlement de la formation doit être adressé au CREFF au moment de l'inscription. La formation e-learning ne pourra être activée qu'à réception du règlement du client par le CREFF.

Le Client peut toutefois prétendre à un financement par un organisme financeur (OPCA /FIFPL), selon les conditions et modalités définies par l'organisme financeur.

51 rue Montgolfier
69451 Lyon cedex 06
Tél. : 04 72 60 26 26
Fax : 04 78 60 96 29
www.cref.org

7 – ANNULATION – RETRACTION - REPORT

7.1 - Annulation ou demande du report par le client

Pour toute absence non signalée et non justifiée, 100% des droits d'inscription restent acquis au CREF.

Toute formation commencée sera intégralement facturée par le CREF au client.

Dans le cas où un participant ne pourrait y assister, le client conserve la possibilité de substituer au participant prévu à l'origine, un nouveau participant ayant le même profil et les mêmes besoins (sauf parcours où les inscriptions sont nominatives cf. programme)

Toute annulation, demande de report ou demande de substitution doit être confirmée par écrit (e-mail ou courrier) par le client.

En cas d'annulation par le client, le CREF appliquera les conditions suivantes :

- Annulation 20 jours calendaires avant la formation : remboursement ou report sans frais.
- Annulation entre 19 et 8 jours avant la formation : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 100 € HT. Ce montant ne pourra pas s'imputer au titre de la formation professionnelle continue, et sera directement facturé au client.
- Annulation moins de 8 jours avant la formation : la totalité du montant de la formation sera facturée par le CREF à titre de dédit. **Ce montant ne pourra pas s'imputer au titre de la formation professionnelle continue, et sera directement facturé au client.**

Les conditions ci-dessus s'appliquent également aux formations INTRA.

7.2 – Annulation, remplacement ou report par le CREF

Le CREF se réserve le droit d'annuler une action si le nombre d'inscrits est inférieur à 6. Dans ce cas, le CREF rembourse au client la totalité de la somme versée lors de l'inscription.

Le CREF se réserve le droit de supprimer, d'annuler et/ou de reporter une session de formation. Dans cette hypothèse le CREF remboursera au client les sommes versées sans aucun autre coût.

En cas d'absence du formateur, le CREF s'engage à assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la prestation de formation. Le CREF s'oblige à remplacer, dans la mesure du possible, le formateur défaillant par une personne aux compétences techniques et qualifications équivalentes et veille à ce que le changement de formateur n'interrompe pas le bon déroulement de la formation ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais. Si malgré ses efforts, le CREF se voit contraint d'annuler la formation le CREF procédera seulement au remboursement des droits d'inscription déjà réglés par le Client les sommes versées lors de l'inscription, sans aucun autre dédommagement

8 – ACCES DOCUMENTATION ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

51 rue Montgolfier
69451 Lyon cedex 06
Tél. : 04 72 60 26 26
Fax : 04 78 60 96 29
www.cref.org

Tout accès documentaire ou support remis ou imprimable sont mis à disposition des participants à titre personnel. Ces documents ou supports ne peuvent en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès du CREF. Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Client. Sont donc seules autorisées, la reproduction et la représentation du contenu autorisé par le Code de la Propriété Intellectuelle sur un écran et une copie unique papier à fins d'archives, au bénéfice strictement personnel et pour une utilisation professionnelle.

Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence au CREF en cédant ou en communiquant des documents issus de ce dernier à un concurrent du CREF.

Le CREF se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

Le CREF ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au Client, cette dernière l'étant pour le bénéfice de la formation et ne venant en aucun cas se substituer aux lois et réglementations. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la prestation de formation et n'engagent en aucun cas le CREF sur leur exhaustivité. Le CREF n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la documentation envers le Client postérieurement à la formation.

9 – UTILISATION DE LA PLATEFORME E-LEARNING

La formation en e-learning est exclusive et nominative pour le participant qui s'y inscrit, et exclue toute formation de groupe.

Le contrat de licence inclut :

- L'accès à la plate-forme de formation et l'attribution d'un identifiant et d'un mot de passe unique et valable pour la durée de la formation.
- L'accès au contenu textes, graphiques et liens hypertextes, aux forums de discussion ainsi qu'à la liste de diffusion liés à la plate-forme.
- Le téléchargement des documents liés à la formation.

Le participant s'engage à :

- Ne pas communiquer à autrui pour quelque raison que ce soit son identifiant et son mot de passe.
- Ne pas permettre l'accès à la plate-forme à des personnes étrangères à la convention, y compris d'autres membres du personnel du Client.
- Garantir la propriété intellectuelle des éléments constitutifs du site. La copie informatique des textes, images et codes de ceux-ci. La diffusion non autorisée des documents téléchargeables et des liens hypertextes sont des atteintes au droit de la propriété intellectuelle induisant une responsabilité pénale quant à son auteur.
- Ne pas utiliser les moyens de communication intégrés (messagerie, forums) à des fins de promotion, publicité non désirée, protestation et de diffusion d'images ou propos contraires aux bonnes mœurs.
- S'assurer que le poste de travail utilisé pour l'accès à la plate-forme est équipé des moyens suffisants pour empêcher la propagation de virus informatiques notamment des virus utilisant les carnets d'adresses de messagerie ou s'insérant dans les pièces jointes aux mails.

10 – RENSEIGNEMENT ET RECLAMATION

51 rue Montgolfier
69451 Lyon cedex 06
Tél. : 04 72 60 26 26
Fax : 04 78 60 96 29
www.cref.org

Toute précision relative aux CGV, demande d'information ou réclamation doit être faite par e-mail ou courrier au CREF qui fera son possible pour répondre à toute question dans les meilleurs délais.

11 – RESPONSABILITE

Le Client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par le CREF.

La responsabilité du CREF ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, au cas où la responsabilité du CREF serait retenue, le montant total de toute somme mise à la charge de le CREF ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

12 - DONNEES PERSONNELLES

Le client donne expressément son consentement à l'utilisation des données à caractère personnel le concernant recueillies aux termes de la commande, au titre du fichier de clientèle du CREF, notamment aux fins de recevoir les offres commerciales du CREF. Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 20046801 du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

Le CREF s'engage à garder confidentielles toutes données communiquées par le client.

13 - DISPOSITIONS GENERALES

Les CGV sont consultables sur le site www.cref.org et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion du CREF sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

Si une quelconque clause des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la formation.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Dijon, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Version 01-SEPT2018